

Église Notre-Dame - Réfection couverture clocher et bas-côtés - Passation des marchés

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : D'importantes infiltrations ont endommagé la couverture de l'Église Notre-Dame.

Différentes tranches de travaux ont déjà été réalisées les années précédentes.

Afin de conserver le patrimoine, il apparaît nécessaire de poursuivre la réfection de la toiture et en particulier celle du clocher et des bas-côtés.

Les travaux sont évalués à 450 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération,
- solliciter la participation financière du Département,
- inscrire la subvention dès réception de l'arrêté attributif, en recettes au chapitre 900.4/1053.89133 (33000), en dépenses au chapitre 900.4/232.89133 (33000),
- s'engager à financer la part à la charge de la Ville sur les crédits des BP 1990 et suivants à l'imputation dépenses ci-dessus,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.